

# CONSEIL DE COLLEGE DES SCIENCES DE LA SANTE

Date : MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

Salle Henri Bricaud - Visioconférence Zoom

---

**Direction et animation** : Pr Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé.

**Présents** : Pr Jean-Luc Pellegrin, Pr Nicolas Sevenet, Pr Pierre Merville, Pr Caroline Bertrand, Pr Simone Mathoulin-Pélissier, Pr Frédéric Bauduer, Pr Ahmadou Alioum, Pr Patrick Dehail, Pr Isabelle Berque-Bestel, Pr Marie-José Boileau, Pr Corinne Arpin, Dr Jean-Benoît Corcuff, Dr Audrey Aussel, Dr Alexandra Gaubert, Dr Noémie Duclos, Dr Isabelle Passagne, Dr Mireille Canal-Raffin, Dr Matthieu Sibé, Dr Nicolas Salamon, Mme Séverine Barandon, Mme Muriel Szarzynski, Mme Corinne Bagnaud, M. Guillaume Obenans, M. Romain Brégéras.

**Excusés** : M. Benoît Elleboode, Pr Edith Chevret, Pr Emmanuel Richard, Mme Françoise Jeanson.

**Participant es qualité et secrétariat de séance** : Mme Véronique Chassaing, Mme Emilie Méry, Mme Estelle Narran-Méallarès.

---

## VALIDATION RELEVÉ DE CONCLUSIONS

---

Le Professeur Dubus ouvre la séance et remercie le Professeur Pellegrin du travail mené durant ses deux mandats. Il soumet ensuite à approbation des conseillers le relevé de conclusions de la séance du mois de juillet dernier.

***Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité au relevé de conclusions ainsi présenté.***

## RECONDUCTION DES DIRECTEURS-ADJOINTS DU COLLÈGE DES SCIENCES DE LA SANTÉ

---

Le Professeur Dubus propose de reconduire les mandats de messieurs Alioum et Corcuff, précédents directeurs-adjoints du collège des sciences de la santé.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres du conseil.

## FORMATIONS

---

- **Livret des enseignements du PASS 2024-2025**

Le Professeur Dubus présente pour information le livret des enseignements du PASS, qui a été retravaillé conformément aux évolutions souhaitées de la maquette :

- création de l'UE 30 « Introduction aux enjeux des transitions environnementales et sociétales », UE obligatoire à compter de l'année 2024/25. Cette UE est en effet règlementairement obligatoire dans le cursus licence et l'université de Bordeaux a souhaité que les étudiants de PASS puissent en bénéficier.
- modification des UEs optionnelles permettant une réorientation vers les études d'infirmier : désormais les candidats devront valider une nouvelle UE (UE 31 « Initiation aux soins infirmiers »), en lieu et place des deux UEs précédemment proposées.
- UE 17 « Anatomie du bassin et unité foeto-placentaire » : il est proposé que 3 coordonnatrices la prennent en charge : madame Pelluard sera accompagnée du Professeur Martin-Négrier et madame Barandon.

Monsieur Corcuff précise qu'il reste des incertitudes sur les modalités d'évaluation de l'UE 30 « Introduction aux enjeux des transitions environnementales et sociétales », le contenu n'étant pas encore totalement stabilisé.

Concernant les UEs disciplinaires, monsieur Alioum rappelle la modification de l'organisations des UEs proposées par l'UF STAPS : les 4 UEs préexistantes sont réorganisées en 3 UEs (dont une dispensées sur les 2 semestres).

- **Projet de Licence Professionnelle Innovation Durable En Cosmétique Verte (IDECov)**

Le Professeur Sevenet présente le projet de création de la Licence Professionnelle (LP) IDECoV.

Partant du constat que trop de professionnels étaient formés au niveau Bac+5 et pas assez au niveau Bac+3 en Nouvelle-Aquitaine pour répondre correctement aux profils d'emplois offerts par les entreprises liées à la cosmétologie, l'UFR a décidé de créer une licence professionnelle en alternance correspondant aux besoins du tissu économique régional sur cette thématique.

Le projet de LP sera présenté en CFVU du mois d'octobre, en vue d'une ouverture en septembre 2025.

Monsieur Sevenet remercie messieurs Alioum et Corcuff de l'aide apportée à l'équipe dans la formalisation du projet, permettant de garantir sa validation en conseils d'instances.

Le Professeur Dubus questionne le Professeur Sevenet sur l'implantation et l'utilisation du matériel qui sera commandé pour la LP : concernera-t-il également la recherche ?

Le matériel sera installé dans le laboratoire de pharmacognosie, dans les locaux pédagogiques de l'UFR des sciences pharmaceutiques. Les enseignants-chercheurs impliqués dans cette formation sont rattachés à des équipes de recherche basées à l'ISVV.

Le Professeur Dubus suggère la possibilité de mettre le matériel à disposition pour de la recherche, quand il n'est pas utilisé en pédagogie. Une convention pourrait être envisagée.

Monsieur Corcuff évoque la possibilité d'en faire la publicité auprès des étudiants en BTS par exemple.

Collège Sciences de la santé

Il lui est répondu que la MAPI projette effectivement d'engager un stagiaire très prochainement pour générer les supports de communication à destination des jeunes.

Le Professeur Dubus remercie l'équipe pour cette présentation et le travail réalisé.

***Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité au projet de création de LP, qui pourra ainsi être présenté en CFVU au mois d'octobre.***

- **Calendrier de l'UFR des sciences odontologiques 2024-2025**

Le Professeur Bertrand présente le calendrier de l'UFR, qui a été très légèrement modifié. Ce point ne nécessite pas de vote de la part des conseillers.

- **MCCC PASS 2024-2025 – accès MMOP**

Le Professeur Dubus présente la version actualisée des MCCC du PASS.

Le texte qui encadre l'entrée dans les études de santé avait été présenté en juillet : précisions sur les coefficients portant sur les écrits et les oraux, et suppression de l'oral de présentation du projet professionnel au profit d'une analyse de document.

Le travail sur ces MCCC a été mené par petits groupes. Quelques points nécessiteront des précisions, mais elles seront publiées dans les délais réglementaires sur le site du collège.

Le principal changement apporté correspond à la dissociation de la filière Kinésithérapie (K) de celles de MMOP, ce qui ouvrira plus de perspectives lors de l'élaboration de ses MCCC.

L'architecture globale des MCCC de MMOP reste très similaire à la version précédente.

Globalement seules les modalités relatives aux choix des supports des oraux évolueront, et le déroulement de ces derniers sera orienté vers l'analyse de textes ou de tout autre document.

La pondération des épreuves orales par rapport aux épreuves écrites est également modifiée : dans le cadre du PASS, le travail écrit sera valorisé et sera affecté d'un coefficient 3 alors que l'oral le sera d'un coefficient 1.

Concernant les règles générales de candidature des étudiants de LAS : la principale modification concerne le fait de devoir valider à minima la première année de LAS à l'université de Bordeaux, UPPA ou UBM *à la première session* si candidature au titre des 60 ECTS, et d'avoir validé à la première session l'année à laquelle les étudiants candidatent.

Le Professeur Pellegrin insiste sur l'importance de préciser que les éléments requis doivent être transmis avant la délibération du jury qui fixe la liste des candidats en groupe 1 ou en groupe 2.

Collège Sciences de la santé

Le Professeur Dubus a prévu d'alerter Monsieur Lecroart sur le fait que nous avons absolument besoin des calendriers d'examens des autres collèges, et également de la nécessité que le collège Sciences et Technologies modifie légèrement le leur.

La question du maintien des équivalences se posera également à terme, dans le cadre de l'équité de traitement des candidats des différentes filières disciplinaires.

Madame Szarzynski s'interroge sur la situation potentielle évoquée ci-après : un ancien étudiant de PASS, ayant validé sa licence 2, s'inscrivant en licence 3 et n'ayant pas présenté sa 2<sup>e</sup> chance, peut-il la présenter à l'issue de sa licence 3 ? La réponse apportée est affirmative.

***Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité moins une abstention, madame Duclos souhaitant ne pas s'exprimer sur le sujet au regard des difficultés d'harmonisation des calendriers d'examen, aux MCCC ainsi présentées.***

***Le Professeur Dubus propose qu'une motion soit votée, indiquant que les membres du conseil du collège santé constatent qu'au bout de 4 ans de réforme, le retour des notes n'est toujours pas compatible avec la tenue de jurys dans des conditions adéquates et que l'harmonisation des calendriers doit être considérée comme une priorité. Les conseillers missionnent le directeur de manière à ce qu'il saisisse le Vice-Président sur le sujet.***

## **La filière kinésithérapie**

Le Professeur Dubus rappelle les prérequis et grands principes liés aux candidatures en filière Kinésithérapie ainsi que l'intérêt de libérer la filière des contraintes de celles d'entrée en MMOP.

Il présente un document de synthèse sur le sujet.

Il est précisé que les MCCC de la filière kinésithérapie seront présentées au prochain conseil de collège, et que les modalités de candidature le seront également.

Le Professeur Dehail souhaite savoir si le collège santé continuera de s'impliquer dans l'organisation de la formation. Le Professeur Dubus lui assure qu'il n'y aura pas de désengagement de la part du collège.

Le Professeur Dubus soumet au vote les modalités de candidature en filière K « sous réserve de précisions », de manière à permettre la publication de cette première version qui sera rapidement complétée.

L'étudiant élu Romain Brégéras intervient pour préciser que les étudiants en kinésithérapie sont inquiets que leur filière soit séparée des filières MMOP. Le Professeur Dubus lui propose qu'un étudiant en kinésithérapie élu puisse venir discuter des décisions prises avant la validation finale. Son souhait est d'inclure les étudiants dans la réflexion, de proposer une co-construction.

***Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux modalités de candidature en filière K ainsi présentées, sous réserve de précisions.***

Collège Sciences de la santé

- **MCCC de Kinésithérapie 2024-2025**

Le Docteur Duclos évoque en premier lieu les difficultés rencontrées par l'IUSR pour harmoniser les modalités d'examens de la filière, les 3 instituts souhaitant pouvoir chacun évaluer les étudiants selon leurs propres critères. Les MCCC sont donc légèrement différentes selon les 3 instituts.

Sur le sujet des évaluations, le Professeur Dehail et madame Chassaing soulignent le choix qui a été fait de garder la plateforme Théia plutôt que celle d'UNESS pour l'organisation de ces évaluations notamment, cette plateforme répondant à toutes les exigences de la filière sur le sujet.

***Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC ainsi présentées.***

- **MCCC rectificatives de l'UFR des sciences pharmaceutiques 2024-2025**

Le Professeur Gaubert présente quelques modifications mineures apportées aux formations suivantes :

- DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie (PTP) : ajout de deux versions pour la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie,
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) : des mesures transitoires très ponctuelles sont adoptées concernant l'UE PL2.13, divisée en deux UEs, de manière à ne pas pénaliser les étudiants redoublant cette année ou ayant une dette partielle à l'UE PL2.13,
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) : modifications à la marge.

***Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC rectificatives ainsi présentées.***

- **Référentiel pédagogique de la Licence Professionnelle GRSE - Institut du Thermalisme**

Le Professeur Bauduer présente les corrections apportées au référentiel de la LP GRSE, pour laquelle il avait été demandé de modifier le choix des porteurs pédagogiques, de manière à ce que leur statut corresponde aux exigences de la réglementation. Madame Sybille Ramon Dupuy ayant endossé la responsabilité de la LP, le problème est à présent solutionné.

***Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité au référentiel ainsi présenté.***

- **MCCC Maïeutique L2**

Madame Barandon présente les MCCC de la L2 de maïeutique, en rappelant que les MCCC des autres années d'étude ont été votées en conseil de collège en juillet dernier.

Collège Sciences de la santé

Des mesures transitoires ont été rédigées pour les étudiants en cas de redoublement, pour leur éviter de devoir repasser l'intégralité des épreuves.

***Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC ainsi présentées.***

- **Création d'une Attestation d'Etudes (AE) suite à l'arrêté du 15 juillet 2024**

Le Professeur Dubus présente *l'arrêté du 15 juillet 2024 relatif à la formation des personnels techniques et des personnes intervenant dans les établissements autorisés à accueillir les corps ayant fait l'objet d'un don à des fins d'enseignement médical et de recherche conformément à l'article L. 1261-1 du code de la santé publique.*

Suite à la parution de ce texte, une AE sera mise en place au niveau du département d'anatomie.

S'agissant d'un texte réglementaire, aucun vote n'est requis concernant ce point.

- **Demandes de créations, modifications, suspensions et suppressions des Diplômes d'Université (DU et DIU) et capacités**

- **Modifications**

- DIU DE COLPOSCOPIE & DE PATHOLOGIE CERVICO-VAGINALE ET VULVAIRE (UFR des sciences médicales)
- DIU DERMATHOLOGIE ESTHETIQUE LASERS DERMATOLOGIQUES COSMETOLOGIE (UFR des sciences médicales)
- DIU NATIONAL CHIRURGIE DE L'ÉPAULE ET DU COUDE (UFR des sciences médicales)

Le Professeur Dubus précise que les modifications mineures apportées aux DIUs nommés ci-dessus, ont été validées en conseil d'UFR des sciences médicales.

***Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux modifications de DIUs ainsi présentées.***

## FINANCES

---

- **Tarifs correctifs formation continue – LP MH de l’Institut du Thermalisme 2024-2025**

Le Professeur Dubus présente pour information les tarifs modifiés de la LP MH, une coquille s’étant glissée dans le document précédent.

Aucune remarque particulière n’est formulée.

## POINTS DIVERS

---

- **Courrier relatif aux principes de langue égalitaire**

Le Professeur Dubus présente la circulaire parue sur les modalités d’écriture.

Il y est suggéré « d’intégrer la forme féminine aux courriers à destination de la communauté étudiante et aux candidates et candidats. L’exercice réside dans les recommandations suivantes lors de la rédaction des courriers :

- 1) Indiquer des prénoms et noms, sans spécifier Madame/Monsieur
- 2) Utiliser la double-flexion comme dans « la ou le responsable » plutôt que systématiquement « le responsable »
- 3) Privilégier des mots neutres (« en vue de votre admission », plutôt que « en vue d’être admis », « la personne candidate » au lieu de « le candidat ») »

**L’ordre du jour étant épuisé, les conseillers n’ayant aucun autre point à évoquer, la séance est levée.**

**Fin de la séance à 18h16.**

Fait à Bordeaux le 30 septembre 2024

**Le directeur du collège des sciences de la santé**



**Professeur Pierre Dubus**